



le magazine d'actualité

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU VIDOURLE | ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN



André Vezinhet, Président du Conseil Général de l'Hérault, Député, "aux commandes" et Claude Barral, Président du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle. ▶

Joëlle Gibelin, maire de Saint Laurent d'Aigouze et Christian Valette, Vice-président du CG30, délégué aux risques et du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle. ▼



A LA UNE :
Les 20 ans du SIAV
Nos élus visitent les chantiers

N° 19
MAI 2009

www.vidourle.org

EVENEMENT Visite des chantiers « plan Vidourle » par les élus - 20 ans du SIAV
PLAN VIDOURLE NATIONAL Zoom sur les travaux | PREVENTION Un bilan positif



Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
Etablissement Public Territorial de Bassin

www.vidourle.org

sommaire

p 2 EDITO

p 3 ACTUALITES DU SYNDICAT

Élections à l'AFEPTB

Le contrat de rivière

p 4 ÉVÈNEMENT

La visite des chantiers
par les élus, le 20 février 2009

Les 20 ans du SIAV : en
quelques dates

p 8 PLAN VIDOURLE NATIONAL

Les premiers travaux
Plan Vidourle terminés

Zoom sur un aménagement
du plan Vidourle

p 10 PREVENTION

Plans Communaux de
Sauvegarde : la nouvelle carte

Sensibilisation scolaire

p 12 LE SYNDICAT, PROCHE DU MILIEU NATUREL

Amélioration de la qualité
de l'eau

L'équipe verte

p 14 BUDGET

Le financement du plan
Vidourle perturbé

Le point de vue d'une
commune : Aimargues

p 15 LES TEMPS FORTS DE 2008/2009

p 16 EN SAVOIR PLUS

Editorial

Ce numéro est un peu particulier puisqu'il célèbre les 20 ans d'existence du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle. 20 ans d'actions en matière de lutte contre les inondations ne pouvaient pas être traitées à la légère. C'est pourquoi le syndicat a souhaité retracer dans ce journal, et pour mieux vous les faire partager, les événements, les incertitudes, les bilans, les aménagements réalisés... C'est-à-dire toutes les actions qui ont marqué cette date anniversaire.

Depuis 1989, date à laquelle les départements du Gard et de l'Hérault décident de créer le Syndicat interdépartemental d'aménagement du Vidourle, que de chemin parcouru, que de travail accompli, et ce, en dépit des événements dramatiques de 2002 que nous garderons à tout jamais en mémoire.

Ce travail collectif, auquel j'associe et je remercie, l'ensemble des élus du bassin versant, les partenaires financiers, les entreprises, les associations, et bien entendu l'ensemble des personnels du SIAV, semble avoir porté ses fruits : en l'occurrence nous pouvons être fiers aujourd'hui de bénéficier d'une double reconnaissance nationale :

- Premièrement, je rappelle que le plan Vidourle a été retenu le 19 juin 2003 par le Ministère de l'Ecologie, Projet Pilote en matière de d'aménagement et de prévention contre les inondations. Sa structure porteuse, c'est à dire le syndicat du Vidourle, a été qualifiée d'exemplaire. Ce projet, a été une nouvelle fois validé par les services de l'Etat à travers la mission de l'ICAT (instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels), le 30 novembre 2006.

- Deuxièmement, le Syndicat du Vidourle a vu son périmètre d'action légitimé par la reconnaissance de son statut d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en décembre 2007. Premier Syndicat de bassin de la région Languedoc Roussillon à bénéficier de ce label national, j'ai aujourd'hui l'honneur d'occuper la place de Premier Vice Président de l'Association Française des EPTB.

Aujourd'hui, si nous traversons une période ponctuée d'incertitudes en matière de financement de certains aménagements du projet global d'aménagement du Vidourle, l'Etat a validé le principe d'un plan Vidourle 2 dont les modalités restent encore à définir.

Quoiqu'il en soit, le syndicat continue d'avancer puisqu'il aura, dès 2009, déposé auprès des services instructeurs, toutes les demandes de financements pour l'ensemble des aménagements prévus au titre du plan Vidourle et qui n'ont pas encore été réalisés (digues de second rang, bassins de rétention..).

Nous sommes à une étape charnière du plan Vidourle, et nous espérons que nos partenaires se situeront le plus clairement possible dans cette perspective : réaliser la totalité des aménagements constitutifs du plan global d'aménagement du vidourle, indissociables les uns des autres.

J'espère que vous aurez le plaisir de découvrir ou redécouvrir les projets menés et défendus par le Syndicat du Vidourle. Par votre intérêt et votre soutien, vous nous donnez la force de lutter contre les inondations pour le bénéfice de nos générations futures.

Claude BARRAL
Président du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle,
Conseiller Général de l'Hérault et 1^{er} Vice-Président de l'AFEPTB

Élections à l'AFEPTB : Le Président du SIAV élu premier Vice-Président National

L'implication de Claude Barral dans la gestion des fleuves et rivières de France s'est intensifiée depuis cette fin d'année 2008. Conseiller général de l'Hérault et Président du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV), il a pris de nouvelles fonctions lors de l'Assemblée générale de l'AFEPTB du **25 novembre 2008**, qui s'est tenue au Sénat.

Claude Barral a été élu **1^{er} vice-président de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB)**, par les représentants élus des fleuves et rivières de France. Ce même jour, l'AFEPTB a réélu à sa présidence Bernard Cazeau, en fonction depuis mars 2005.



Claude Barral, Président du SIAV, et Bernard Cazeau, Sénateur, Président du département de Dordogne et Président de l'AFEPTB

Lors de son discours, M. Barral a rappelé la nécessité d'une plus grande harmonisation des EPTB concernant leur classement démographique, ce qui traduira la reconnaissance de leur activité sur leur territoire. Comme c'est le cas pour toutes les collectivités locales et établissements publics (SIVOM, communautés des communes...), cette décision de classement est aujourd'hui encore, laissée à l'appréciation locale.

Le vice-président a également fait appel à une certaine prudence vis-à-vis des engagements financiers de l'Etat, au sujet des programmations des aménagements conventionnés.

Ce 25 mars 2009, au Sénat, s'est tenue l'assemblée générale de l'AFEPTB, sous la présidence de Claude Barral, 1^{er} Vice-Président National. En effet, le Président Cazeau était retenu ce même jour à une réunion des présidents des conseils généraux.

L'AFEPTB en quelques mots ...

Pour rappel, un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) est un groupement de collectivités qui agit sur un territoire (région, département, commune) et qui intervient pour l'aménagement et la gestion des fleuves et rivières de France.

Désireux de partager leurs expériences et leurs motivations, les élus des fleuves et des rivières de France, membres d'EPTB ont décidé en 1997 de se regrouper au sein d'une association : l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin. À ce jour, elle compte 24 membres.

Le SIAV a été reconnu officiellement EPTB le 27 décembre 2007.

Il est le premier syndicat de bassin de la région Languedoc-Roussillon à bénéficier de ce label national.

Contrat de rivière : le dossier d'agrément validé

Le 10 octobre 2008, Claude Barral, Président du SIAV, a présenté au comité de bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le dossier d'agrément du contrat de rivière du Vidourle pour la période 2009-2013. Il a reçu un avis très favorable.

L'ensemble des propositions d'actions présentées par le SIAV représente un montant de 93 millions d'euros qui se décline en 5 volets :

- Amélioration de la qualité de l'eau et diminution de l'impact des rejets,
- Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel,
- Protection des inondations et protection contre les risques,
- Optimisation de la gestion des ressources en eau,
- Coordination, animation, suivi et évaluation du contrat de rivière.

La validation du dossier d'agrément ne conditionne en rien la participation des partenaires (Etat, Agence de l'eau...) au projet. Le SIAV doit maintenant élaborer le dossier définitif.

Les fiches « actions », en cours de réalisation, présenteront chaque projet, leur intérêt, leur coût et les financements possibles. Dès lors, une nouvelle présentation devant le comité de Bassin viendra valider le travail accompli, les projets à venir et les priorités à mettre en œuvre pour une période de 5 ans. C'est à ce moment là que nous connaissons le montant des travaux qui seront envisageables à l'échelle du Bassin Versant pour ces prochaines années.



Comité d'agrément du 10 octobre 2008 à Lyon

La visite des chantiers « Plan Vidourle » le 20 février 2009 et le lancement des travaux

LE VENDREDI 20 FÉVRIER 2009, À L'OCCASION DE SES 20 ANS, LE SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU VIDOURLE A RÉALISÉ SUR LES COMMUNES DE VILLEVIEILLE ET SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE.

Au programme

14h00

Conférence de presse et lancement des travaux de la digue Intéressant la Sécurité Publique (ISP) à Lunel



Conférence de Presse
© Cathy Agrinier

15h30

Visite et réception de travaux :
Zone d'expansion de crue et peigne à embâcles à Villevieille - amont de Sommières



Inauguration de la Zone d'expansion de crue et du peigne à embâcles à Villevieille, Roger Canto, élu à la CCP de Sommières, Yvon Pradeille, Conseiller Général de l'Hérault, Maurice Fort, Maire de Villevieille, Joëlle Gibelin, Maire de Saint-Laurent-d'Aigouze Claude Barral Président du SIAV, Christian Valette, Vice-président du Conseil général du Gard et Vice-président du SIAV, et Guy Marotte, Maire de Sommières.

16h30

Visite et réception de travaux :
Digue ISP à Saint-Laurent-d'Aigouze



Inauguration de la Digue de Saint-Laurent-d'Aigouze, Claude Barral, Président du SIAV, Joëlle Gibelin, Maire de Saint-Laurent-d'Aigouze, Christian Valette, Vice-président du Conseil général du Gard et Vice-président du SIAV, et Richard Pitaval, conseiller municipal de Lunel.

1989

Les départements de l'Hérault et du Gard créent le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV)

2009

20 ans d'actions du SIAV en matière de prévention et de lutte contre les inondations.

par les élus, de la digue ISP à Lunel.

VIDOURLE (SIAV), A OFFICIELLEMENT LANCÉ LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE DE LUNEL, ET RÉCEPTIONNÉ LES AMÉNAGEMENTS

De nombreuses personnalités politiques locales ont répondu présentes à l'invitation du SIAV et se sont exprimées à tour de rôle, pour célébrer les **20 ans d'actions du Syndicat** ainsi que le **lancement des travaux Plan Vidourle** dans l'Hérault :



Arrivée des élus : Claude Arnaud, Maire de Lunel, Claude Baland, Préfet de région LR, André Vézinhet, Président du CG 34, Député, Claude Barral, Président du SIAV et Béatrice Negrier, Conseillère régionale LR
© Cathy Agrinier

- **Claude Baland**, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault,
- **André Vézinhet**, Président du Conseil général de l'Hérault, Député,
- **Béatrice Negrier**, Conseillère régionale Languedoc-Roussillon
- **Christian Valette**, Vice-président du Conseil général du Gard et Vice-président du SIAV
- **Claude Barral**, Président du SIAV
- **Claude Arnaud**, Maire de Lunel
- **Joëlle Gibelin**, Maire de Saint Laurent d'Aigouze
- **Guy Marotte**, Maire de Sommières
- **Maurice Fort**, Maire de Villevieille

Le Président du syndicat, Claude Barral a rappelé que l'action du SIAV s'inscrit dans la durée. Il a également profité de la présence du nouveau préfet de la région Claude Baland, pour insister sur la cohérence du plan Vidourle dans son intégralité.

Démarrage des travaux de Lunel...

La digue Intéressant la Sécurité Publique

Deux arrêtés préfectoraux (**Août 2006 et 22 mai 2007**) ont reconnu les digues urbaines de Lunel Intéressant la Sécurité Publique (**renforçant la sécurité des personnes et des biens**). De ce fait, il a donc été nécessaire de procéder à des travaux sur les digues, afin de respecter ces nouvelles exigences.

À ce titre, ce sont 1,9 km de digues qui vont être traités durant l'année 2009 dans

un seul et même objectif : **sécuriser les digues pour protéger les populations et les biens.**

Ces travaux prévoient le confortement et l'élargissement de la digue. Le confortement se fera par la construction de la nouvelle digue en retrait de celle qui est actuellement en place. Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre du plan Vidourle et représente un investissement total de **3 178 866 euros TTC.**



Dévoilé du panneau d'information des travaux de la digue ISP à Lunel
© Cathy Agrinier

Les temps forts du SIAV 20 ans d'existence

1989

Les départements du Gard et de l'Hérault ont jugé nécessaire de structurer l'action publique en faveur de la gestion du Vidourle. Ils créent en 1989, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV). Les communes ne sont pas adhérentes, les membres du syndicat sont composés uniquement des conseillers généraux du Gard et de l'Hérault.

1993

Réalisation des premiers travaux de restauration du Vidourle et de la ripisylve et Création d'un service administratif et technique

1996

Modifications des statuts, intégration des élus des communes du Bassin versant du Vidourle au sein du Comité Syndical à parité avec les Conseillers Généraux.

Eté 2001

Réhabilitation du seuil de Terre de Port (Marsillargues, Saint-Laurent d'Aigouze)

Lancement de l'étude Villetelle-la Mer destinée à définir un projet global d'aménagement de la Basse Vallée.

1995 à 2002

Réalisation de plusieurs tranches de confortement de digues, ainsi que de nombreux travaux de restauration de la ripisylve sur l'ensemble du Bassin Versant.

1989

1992

1993

1994

1996

1999

2001

2002

2003

1992

Lancement de l'étude de fonctionnement hydraulique du Vidourle et de ses affluents

1994

1^{ère} tranche de confortement des digues de la basse vallée sous la maîtrise d'ouvrage du SIAV. Réhabilitation du seuil de Marsillargues avec la création d'une passe à poissons.

1999

Création de l'équipe verte composée d'un chef d'équipe et de 6 emplois-jeunes

Eté 2002 Réhabilitation du seuil de Saint-Laurent-d'Aigouze

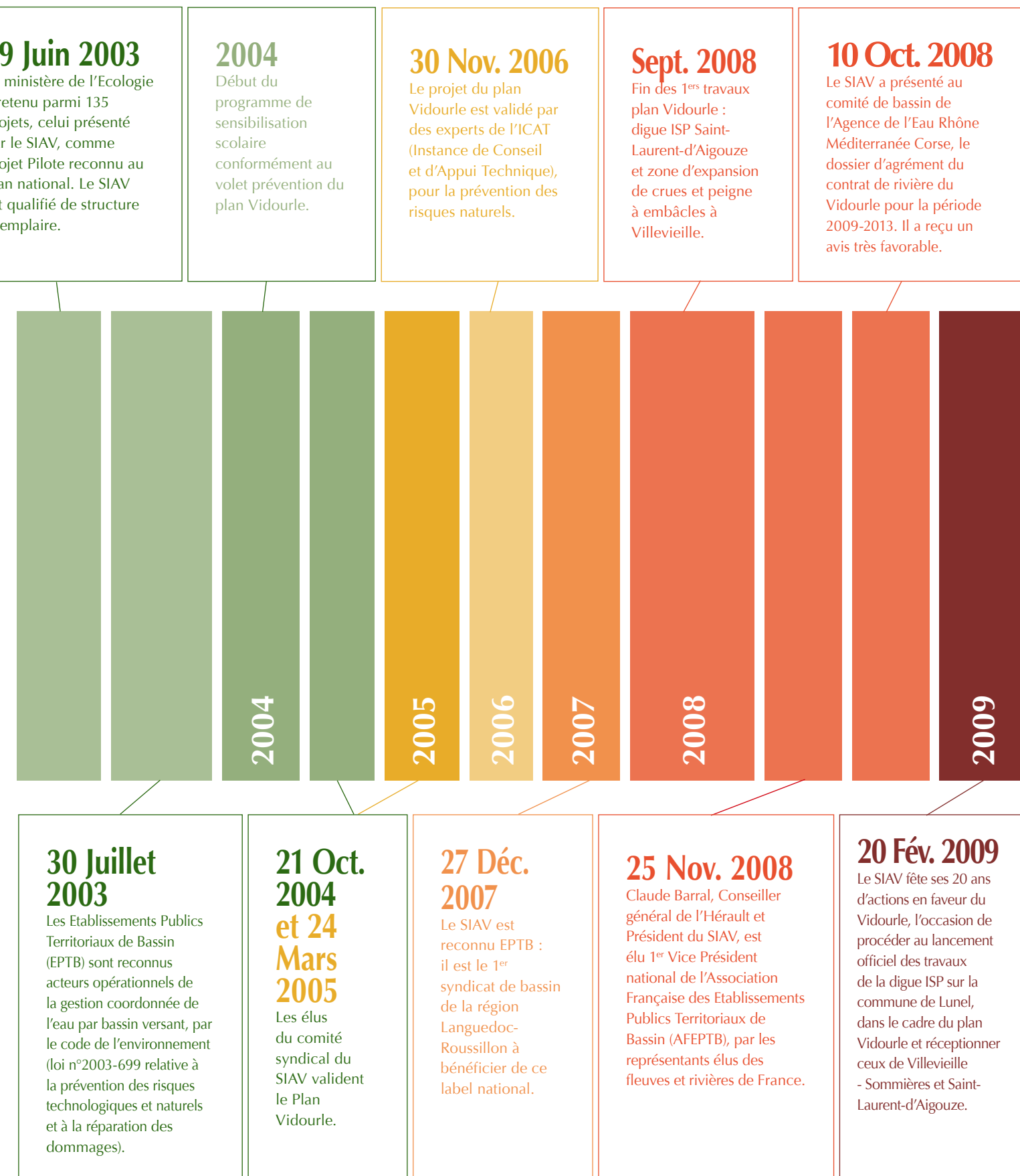
8 et 9 Septembre

Des précipitations exceptionnelles se sont abattues dans le Gard et l'Hérault. Les cumuls de pluie relevés, le nombre de victimes et les dégâts causés en font une des crues historiques les plus graves de la région.

2003

Recrutement du personnel Plan Vidourle

ance en quelques dates...



Plan Vidourle : les premiers travaux terminés

Aménagement d'une zone d'expansion de crues



Communes de Sommières et Villevieille
Coût des travaux :
1 333 269,46 euros TTC

Ressuyage des plaines agricoles



Commune du Cailar
Coût des travaux :
496 340 euros TTC

Ressuyage des plaines agricoles

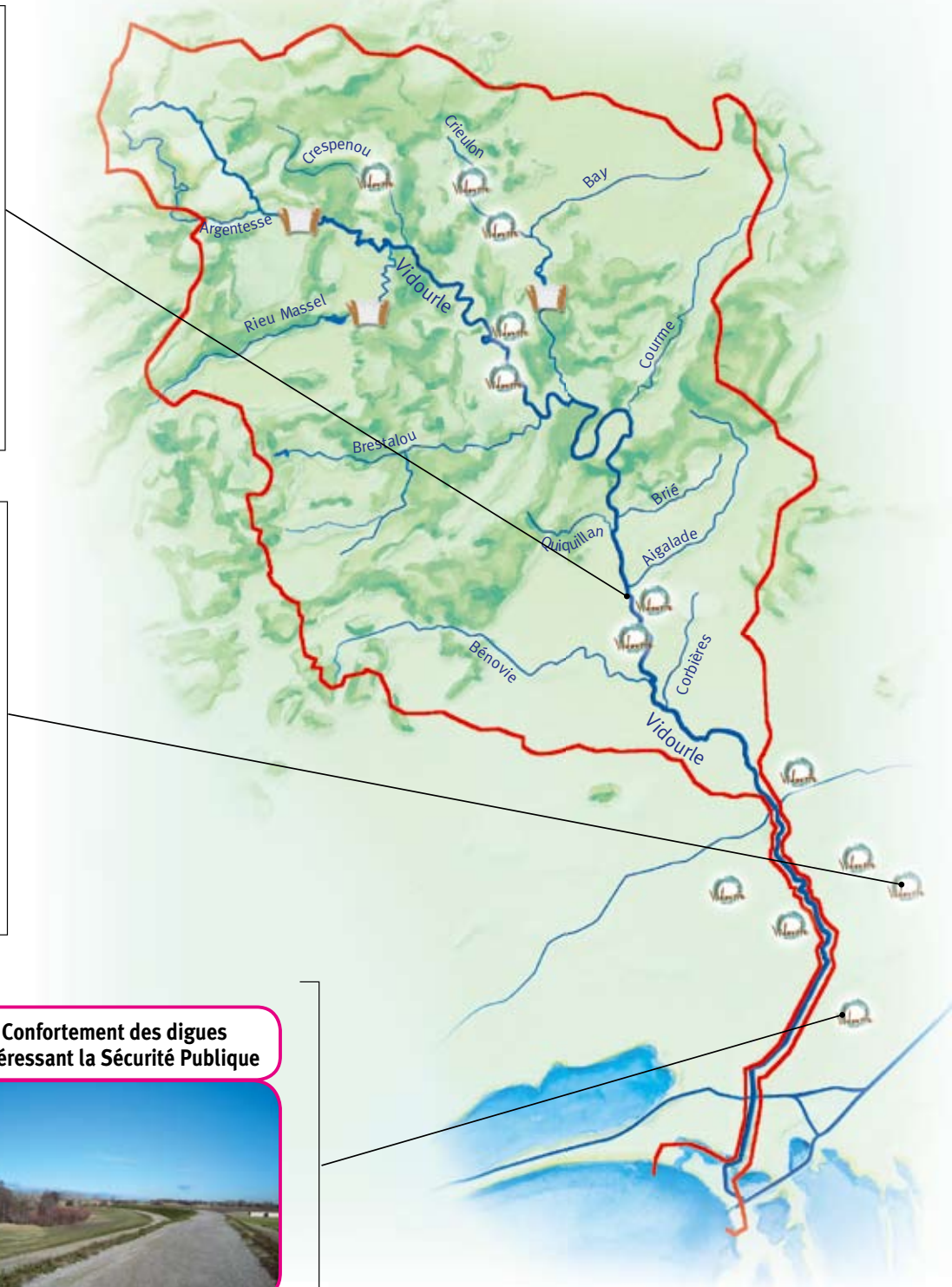


Commune de Saint Laurent d'Aigouze
Coût des travaux :
1 237 860 euros TTC

Confortement des digues Intéressant la Sécurité Publique



Commune de Saint Laurent d'Aigouze
Coût des travaux :
3 950 444,37euros TTC



Zoom sur un ouvrage "Plan Vidourle" zone d'expansion de crue et peigne à embâcles

A VILLEVIEILLE, EN AMONT DE SOMMIÈRES, UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE ET UN PEIGNE À EMBÂCLES ONT ÉTÉ RÉALISÉS PAR LE SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU VIDOURLE (SIAV), DE FÉVRIER À FIN SEPTEMBRE 2008.

La zone d'expansion de crue en amont du pont de la déviation de Sommières a pour but de limiter l'impact des inondations sur Sommières et les zones urbanisées.

Le peigne à embâcles, composé de 70 pieux espacés de 2 mètres, permet en cas de crue, de bloquer les arbres, ou autres obstacles dérivants.

Le SIAV a lancé un reportage photo avec prises de vues aériennes, afin de suivre ces travaux spectaculaires et expérimentaux.



Le terrain avant travaux le 17/01/2008



Le terrain pendant les travaux le 4 Avril 2008

Réaction de l'ouvrage lors des crues du 21 oct., 30 déc. 2008 et du 4 février 2009

DEPUIS LA FIN DU CHANTIER, L'EFFICACITÉ DE CET AMÉNAGEMENT A ÉTÉ MIS À L'ÉPREUVE

Le **21 octobre 2008**, la crue du Vidourle atteignait environ **300 m³/s** et aucun débordement n'avait été constaté dans la ville. De ce fait, l'ouvrage aménagé en amont de la déviation n'a pas été sollicité. Certes, l'eau a commencé à gagner les points bas du site, mais sans pour autant atteindre le peigne.

Le **30 décembre 2008** : le Vidourle a atteint **440 m³/s** dans la nuit, il a débordé sur la place du marché sans faire de dégâts. La zone d'expansion de crue a été complètement inondée limitant ainsi les débordements à l'aval.

Le **4 février 2009**, le bassin versant n'a pas échappé à une nouvelle Vidourlade, l'occasion pour le peigne à embâcles de démontrer toute son efficacité. Après 24h de pluie continue, l'alerte orange crue inondation a été déclenchée dans les départements du Gard et de l'Hérault. À Sommières, le fleuve a atteint **3,88 mètres** soit **604 m³/s**. Au total une vingtaine de routes ont été inondées ainsi qu'une quinzaine de commerces.

Les travaux réalisés par le SIAV ont porté leurs fruits. En amont de Sommières, le piège à embâcles et la zone d'expansion des eaux ont permis d'éviter à la commune gardoise de recevoir une trentaine de centimètres d'eau supplémentaires.

Par ailleurs, des embâcles se sont déposés devant les pieux évitant d'obstruer les ponts situés à l'aval.

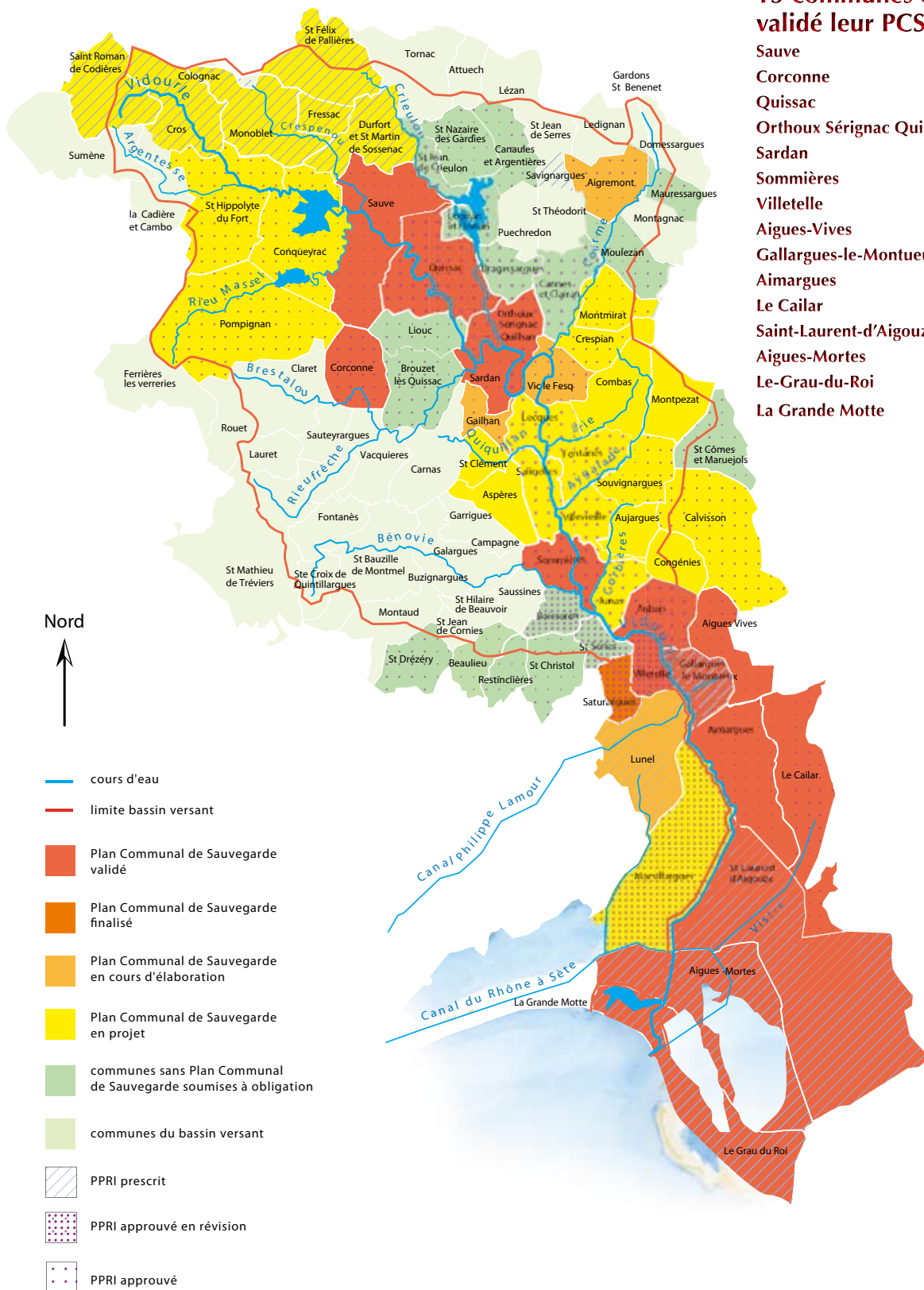


Crue du 4 Février 2009



Embâcles retenues par le peigne au lendemain de la crue

Plans Communaux de Sauvegarde



15 communes ont validé leur PCS

- Sauve
- Corconne
- Quissac
- Orthoux Sérignac Quillan
- Sardan
- Sommières
- Villetelle
- Aigues-Vives
- Gallargues-le-Montueux
- Aimargues
- Le Cailar
- Saint-Laurent-d'Aigouze
- Aigues-Mortes
- Le-Grau-du-Roi
- La Grande Motte

1 commune a finalisé son PCS en cours de validation

- Saturargues

3 commune a un PCS en cours d'élaboration

- Aigremont
- Vic-le-Fesq
- Gailhan
- Lunel

26 communes ont un PCS en projet

- Saint Roman de Codrières
- Cros
- Monoblet
- Fressac
- Saint Félix de Pallières
- Durfort et Saint Martin
- Saint-Hippolyte-du-Fort
- Conqueyrac
- Pompignan
- Montmirat
- Crespian
- Combas
- Montpezat
- Lecques
- Fontanes
- Salinelles
- Villevieille
- Souviagnargues
- Saint Clément
- Aspères
- Aujargues
- Congénies
- Junas
- Calvisson
- Marsillargues

Sensibilisation des scolaires un bilan positif !

BIENTÔT 5 ANS QUE LE SIAV ENTREPREND DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LE VIDOURLE, AUPRÈS DES PLUS JEUNES...

De 2004 à 2008...

Depuis les crues dramatiques de 2002 qui ont frappé le Gard et l'Hérault, le SIAV ainsi que quelques établissements scolaires ont décidé de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation adressées aux plus jeunes.

Au vu de leur succès et de l'instauration d'un partenariat avec les inspections académiques du Gard et de l'Hérault, dans le cadre du plan Vidourle, le SIAV a mis en place un programme général de sensibilisation destiné à trois niveaux scolaires (CE₂, CM₁ et 4^{ème}/5^{ème}). Celui-ci est également réservé à toutes les classes volontaires du bassin versant.



Les élèves sur le terrain

Depuis ses premières démarches en 2004, l'action du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV) en faveur des scolaires n'a cessé d'augmenter :

Au total, ce sont 329 journées de sensibilisation au risque inondation qui ont été organisées, soit 7 839 élèves sensibilisés entre 2004 et 2008. Ces journées de sensibilisation concernent plus d'une trentaine de communes du bassin versant du Vidourle (Lunel, Sommières...)

Plan de financement de la sensibilisation scolaire en 2008/2009 :

- Feder : 40 %
- Etat 40 %
- Conseil Général du Gard, de l'Hérault, SIAV et communes : 20 %

En 2008/2009

Au total, plus de 130 journées de sensibilisation supplémentaires en 2008/2009 concerneront pas moins de 3 250 élèves.

Depuis la mise en place de ces actions en 2004, 11 000 élèves ont été sensibilisés.

Les outils pédagogiques

- **La brochure pédagogique "Le Vidourle, le connaître et le gérer pour mieux le protéger"** : distribuées aux scolaires, en collaboration avec les académies.
- **La maquette du bassin versant** : permet aux enfants de mesurer l'enjeu du bon positionnement des aménagements et de mieux comprendre le phénomène des Vidourlades.
- **La mallette pédagogique « Vidourle et prévention du risque inondation »** : aborde dans le cadre des programmes scolaires, les notions de risque inondation et prévention.
- **Le jeu RIVERMED** : les utilisateurs deviennent des acteurs de l'aménagement d'un bassin versant sujet à des crues d'ampleurs variées.
- **Des écrans tactiles** : Trois écrans tactiles à la disposition des enseignants et des animateurs. Les élèves peuvent ainsi tester leurs connaissances.
- **Un DVD « Les inondations un risque majeur »**, produit par le CRDP académie de Montpellier et le CDDP du Gard.

De manière générale, le bilan de ces différentes actions est très positif.

Les supports pédagogiques sont originaux, ludiques et adaptés à tous les niveaux.

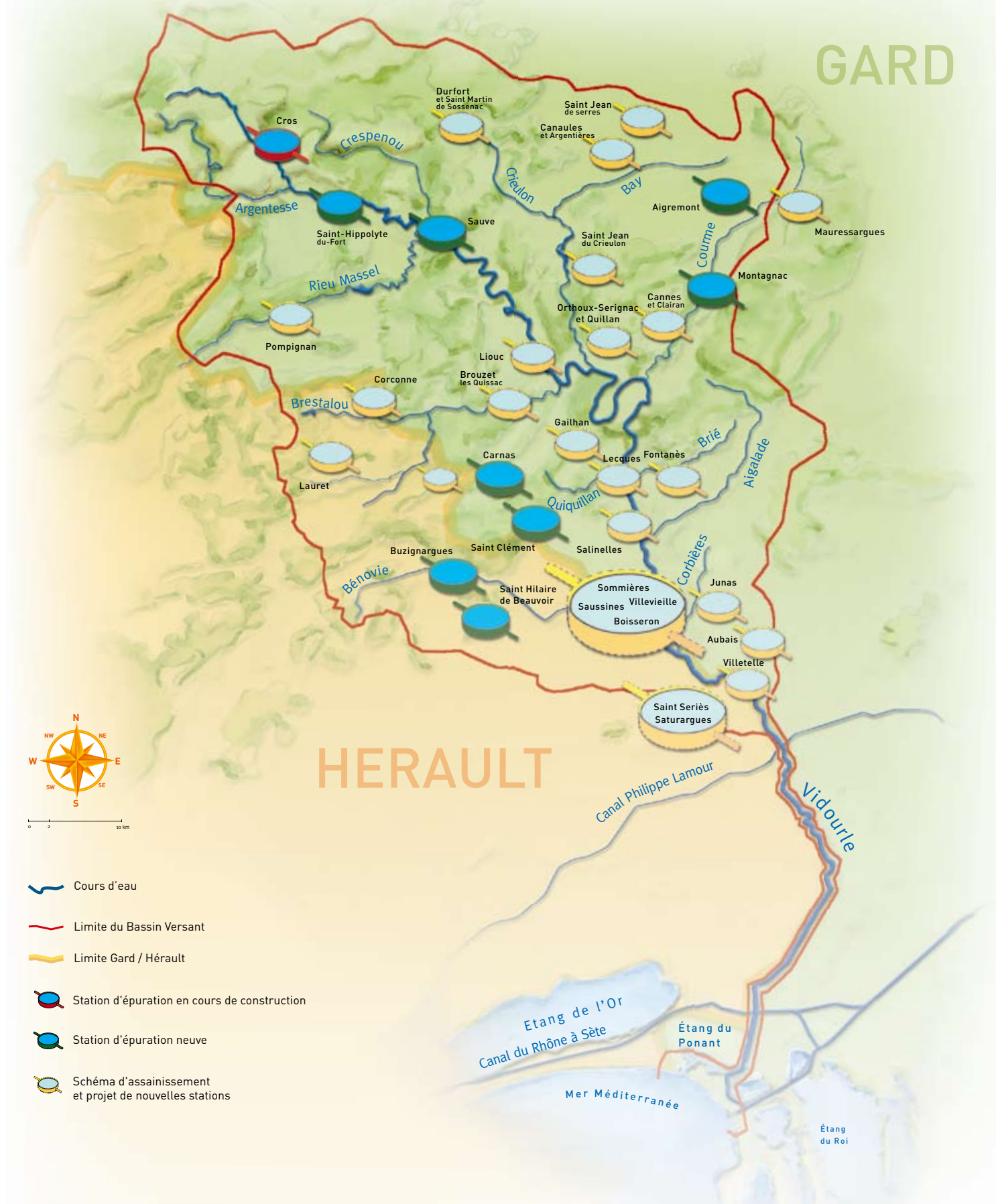
Parmi les différentes remarques émises, certains enseignants ont souligné la qualité des explications, le caractère très pédagogique et la disponibilité des animateurs.

Enfin, le SIAV a observé une certaine réactivité des élèves face à l'ensemble des animations : ils se sentent actifs et acteurs.



Les élèves sur le terrain

Avancement des projets visant à



l'amélioration de la qualité de l'eau

Dans le cadre du volet A du contrat de rivière et conformément à la politique d'amélioration de la qualité de l'eau et préservation de l'écosystème, les communes du bassin versant se sont engagées dans des projets d'amélioration des eaux usées et de réfection (recherche de fuite, de mauvais branchement, remplacement de réseaux ...).

Le SIAV apporte une aide technique aux élus et joue un rôle fédérateur pour coordonner les projets à l'échelle de la vallée ou du territoire.

Ainsi, de nombreux **schémas directeurs d'assainissement** sous maîtrise d'ouvrage communale sont en cours d'élaboration : études « diagnostic » des réseaux d'eaux usées, élaboration de programme de travaux, reconnaissance et cartographie.

Ces études sont un préalable indispensable à la réalisation de travaux ciblés dans l'intérêt :

- D'améliorer les systèmes d'évacuation,
- Limiter les rejets dans le milieu naturel
- Dimensionner les futurs ouvrages d'épuration correspondants aux véritables besoins des communes.

Elles serviront de référence pour l'élaboration des fiches actions du contrat de rivière porté par le SIAV.



Nouvelle station d'épuration de Sauve

Ces études et les projets qui en découlent, sont co-financés selon leur intérêt par les Conseils généraux du Gard et de l'Hérault et l'Agence de l'eau.

Les normes de rejet sont fixées par les services de l'Etat (DDAF chargée de la police de l'eau), en fonction du nombre d'habitants raccordés et du milieu récepteur à protéger.

L'équipe verte poursuit son chemin

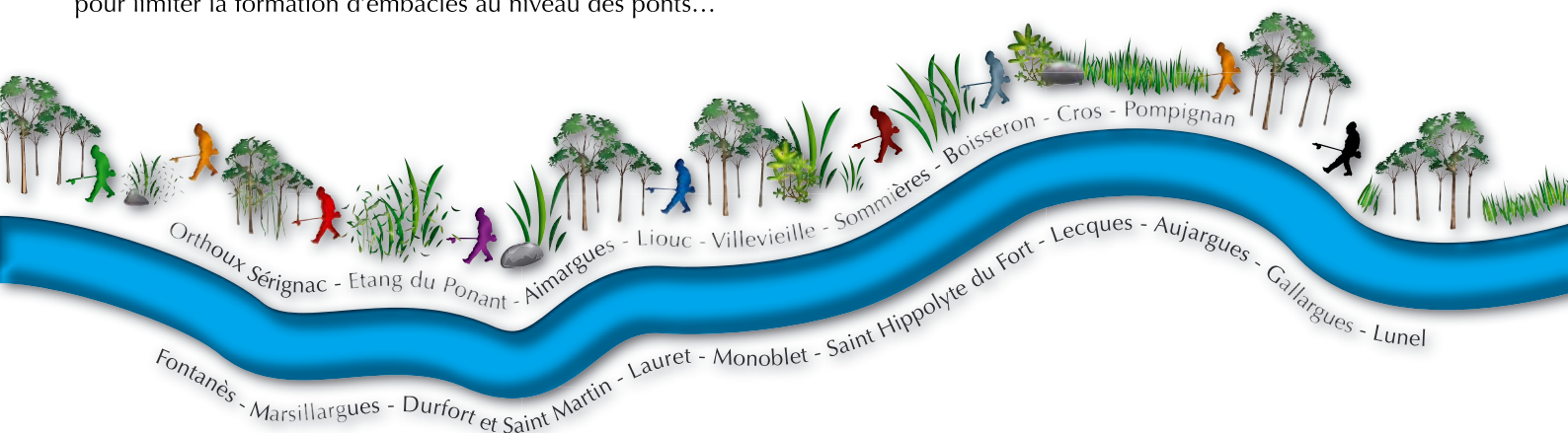
Le territoire d'action de l'équipe verte est vaste puisqu'il couvre l'ensemble du bassin versant du Vidourle.

Ce travail d'entretien accompli régulièrement par les agents du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle porte ses fruits : débroussaillage, entretien des berges, favoriser l'accès des promeneurs et des pêcheurs, arrosage des plantations, bouturage sur les protections de berges, pose de poubelles, tronçonnage pour limiter la formation d'embâcles au niveau des ponts...

Ces missions d'intérêt général concilient :

- La gestion des crues
- L'aménagement du milieu naturel
- et la valorisation paysagère

Le travail réalisé tout au long de l'année par l'équipe verte permet de pérenniser les actions d'aménagement engagées par le SIAV.



Financement : le Plan Vidourle perturbé

Le vendredi 27 juin 2008, un représentant de l'Etat annonçait son désengagement financier vis-à-vis de certains aménagements du plan Vidourle, à savoir les digues de second rang et les bassins de rétention. En effet, l'Etat qui s'était engagé à financer 40 % du montant des aménagements prévus, maintient sa participation sur les travaux de digues de 1^{er} rang uniquement : ces difficultés financières remettant en question la poursuite du plan Vidourle.

Face à l'inquiétude pesant sur l'évolution du projet, le Syndicat a décidé d'organiser une conférence de presse, le mardi 8 juillet 2008. Le Président, Claude Barral, ainsi que les élus héraultais et gardois, ont souhaité informer les habitants, ainsi que la presse locale, sur les différents problèmes rencontrés.

Les digues de Second rang déjà validées, Extraits rapport ICAT du 30 nov. 2006 :

Chapitre III, point 3
« sécurité » page 5

"... En résumé, l'ICAT estime que les digues de second rang doivent être établies le plus près possible des zones déjà habitées, avec pour seul objet de les protéger..."

Conclusion page 7

"... Des études complémentaires sur la faisabilité hydraulique et environnementale, comme sur l'intérêt économique, doivent être entreprises pour les projets suivants : la protection des zones agglomérées des communes de Gallargues, le Cailar, Aimargues, Lunel et Marsillargues, par des digues dites "digues de second rang..."

A l'initiative du Président du SIAV Claude Barral et des membres du bureau, une lettre ouverte au Président de la République, signée par plus de 100 élus du Bassin Versant (parlementaires, maires, conseillers généraux et régionaux), a été transmise en septembre 2008 et distribuée aux habitants des 95 communes du bassin versant. Les élus locaux ont souhaité ainsi faire part de leur inquiétude sur le devenir du plan Vidourle.

Dans cette lettre, ils précisent notamment que le plan Vidourle est désormais reconnu comme exemplaire en matière de prévention et de lutte contre les inondations et rappellent ses principales priorités :

- mieux retenir l'eau en amont avec la réalisation de bassin de rétention,
- renforcer les digues existantes qui délimitent les zones d'écoulements (digues de 1^{er} rang),
- mieux protéger les zones urbaines et les habitations des écoulements en créant des digues de second rang.

A cela, s'ajoute un important volet de prévention et de culture du risque : sensibilisation des scolaires et du grand public, Plans Communaux de Sauvegarde...

En outre, les élus soulignent que « l'efficacité des aménagements définis par le plan Vidourle ne pourra s'observer que dans la globalité de ses réalisations ». L'effet de cette lettre a été plutôt positif puisque Messieurs les préfets du Gard et de l'Hérault, conscients des enjeux du projet, ont annoncé un plan Vidourle 2, dont les modalités ne sont pas encore précisées à ce jour.

Le point de vue d'Aimargues



Entretien avec Jean Paul Franc, Maire d'Aimargues

Quelle est la position de la commune d'Aimargues vis-à-vis du Plan Vidourle ?

Les dégâts causés par les inondations de 2002 sont encore très présents à l'esprit des habitants. Ils attendent d'être rassurés immédiatement et protégés dans l'urgence.

C'est pourquoi, le temps du traumatisme passé, une vision globale des aménagements à réaliser

pour lutter contre les inondations a pu être envisagée et soutenue. Le plan Vidourle est devenu une priorité pour la commune d'Aimargues.

Où en est-on des travaux du plan Vidourle sur la commune d'Aimargues ?

Le futur tracé de la digue de second rang a été validé par le Conseil Municipal le 29 septembre 2008. Le volet hydraulique est bouclé.

À ce jour, il ne manque plus que le financement de l'Etat pour que les travaux puissent se concrétiser.

On a l'impression que les travaux n'avancent pas assez vite, alors que grâce à l'efficacité du SIAV tout est finalisé. Il nous manque une seule chose : le financement. Est-ce que l'Etat va s'engager sur cette partie du Plan Vidourle ?

Quelles sont vos inquiétudes face au financement des travaux sur la commune d'Aimargues ?

L'Etat ne s'est toujours pas décidé quant au financement des digues de second rang, alors qu'il s'agit d'une réelle priorité. Il est urgent qu'il dégage les financements essentiels à la poursuite du « Plan Vidourle » afin de réaliser les ouvrages nécessaires à la sécurisation des populations.

Malheureusement, si cette situation devait perdurer, les élus, les associations locales et les sinistrés devraient se mobiliser afin de faire évoluer la position de l'Etat.

La revue de presse



Les brèves des communes

Marsillargues

Adoption du Plan Vidourle, le 22 janvier 2009, en Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire, Bernadette Vignon.

Vacquières

Fête de l'eau, le dimanche 24 mai 2009
 Dans le cadre du centenaire de l'éducation d'eau potable sur la commune, venez retrouver, parmi plein d'autres animations, l'exposition itinérante du Syndicat du Vidourle.

Lunel

Le Syndicat du Vidourle a présenté le tracé de la digue de 2nd rang à l'équipe municipale de Lunel, le 26 mars 2009, et a reçu un avis très favorable. Sa validation a été rendue à l'unanimité lors du dernier conseil municipal.

Le courrier des lecteurs

POUR TOUJOURS MIEUX VOUS TENIR INFORMÉS SUR LES ACTIONS MENÉES PAR LE SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU VIDOURLE, CETTE TRIBUNE EST LA VÔTRE ! N'HÉSITÉS PAS À NOUS POSER DES QUESTIONS, APPORTER VOS TÉMOIGNAGES, LES RESPONSABLES ET INGÉNIEURS DU SIAV VOUS RÉPONDONT.

Le Syndicat du Vidourle fait face à des incertitudes quant au financement des travaux du plan Vidourle. Existe-t-il une alternative possible ?

Réponse de Jean-Charles AMAR, Directeur Général des services du SIAV :

Lors de la dernière réunion du Comité syndical du 6 novembre 2008, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a adopté le principe d'un partenariat public/privé.

Le principe

Ce système donnerait au SIAV la possibilité de s'associer à un acteur privé tel qu'une entreprise ou un groupement d'entreprises. Concrètement, cet investisseur privé prendrait en charge le financement et la conception des ouvrages. Lors de leur achèvement, le SIAV rembourserait l'investisseur sous forme de loyers, durant 20 à 30 ans, voire plus, si nécessaire. L'incitation à respecter les délais sera particulièrement forte lorsque le paiement débutera une fois les ouvrages terminés. Il est

bien évident, que dans l'esprit des élus, ce sont les retenues collinaires et les digues de 2nd rang qui pourraient en priorité bénéficier de cette alternative.

Les conditions

Le recours au contrat de partenariat est limité aux cas d'urgence, de complexité et d'efficacité. De plus, il est précisé sur un article du Code Général des Collectivités Territoriales (*) que « le projet présente un caractère d'urgence, lorsqu'il s'agit de rattraper un retard préjudiciable à l'intérêt général effectuant la réalisation d'équipements collectifs »

Les intérêts

Ce nouveau mode de financement offrirait au SIAV de nombreux avantages, notamment la diminution des investissements de départ, et la réduction significative des délais de travaux. Il lui permettrait également de faire appel à des compétences très spécialisées et rapides à mobiliser. Ces contrats de partenariat étant évolutifs, le Syndicat pourra intégrer au

montage financier les subventions éventuelles qu'il percevra au fil du temps.

La procédure de recours au partenariat

Avant de recourir à ce type de partenariat, la personne publique (le SIAV), doit procéder à une analyse comparative entre les différents outils contractuels de la commande publique (marché public, délégation de service public, etc...)

Elle doit ainsi démontrer qu'elle ne parviendrait pas à un résultat plus satisfaisant par un montage traditionnel. Cette démarche, réalisée par le biais d'une mission d'appui placée auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, permettrait de dégager les motifs économiques, financiers, juridiques et administratifs d'un tel partenariat. Ce n'est qu'au vu de cette évaluation que le Comité syndical pourrait émettre un avis définitif.

(*) article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et article 2 de l'ordonnance du 17 juin 2004 tels que modifiés par la loi n°288-735 du 28 juillet 2008.



DIRECTEUR DE PUBLICATION
Jean-Charles Amar

COMITÉ DE RÉDACTION
Karine Adoul, Christine Chabalière,
Richard Lapière, Serge Rouvière,
Christian Rodier

DIRECTION
Conseil Général de l'Hérault,
Maison des Elus
Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
1000, rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex 4
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

SIÈGE
Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
11, rue Court de Gébelin
Imm. le Neuilly • 2^e ét.
30000 Nîmes
T. 04 66 01 70 20
F. 04 66 38 37 59
E-mail : c.joujoux@vidourle.org

Conception réalisation
CHIRRIPO
04 67 07 27 70

Contactez-nous

Syndicat
Interdépartemental
d'Aménagement
du Vidourle

Conseil Général
de l'Hérault
Maison des Elus
1000, rue d'Alco
34 087 Montpellier
Cedex 4

www.vidourle.org



**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**
Etablissement Public Territorial de Bassin

Le SIAV y était ... au Salon Prévirisq



Du 9 au 11 octobre 2008 a eu lieu à Tours, le salon Prévirisq sur la prévention des inondations et l'aménagement des cours d'eau.

Organisé par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Loire, en partenariat avec l'EPTB Saône - Doubs, cet événement a réuni une centaine d'exposants dont le SIAV. Exposition itinérante, maquette des aménagements, écrans tactiles, mallettes pédagogiques sont venus alimenter ces 3 journées dédiées à la prévention des inondations et l'aménagement des fleuves et rivières de France.

Lors de cette 2^{ème} édition, les 22 EPTB présents, ainsi que de nombreux autres partenaires, ont pu s'informer sur « l'action individuelle et la protection collective du risque d'inondation », thème de cette manifestation. A ce titre, des conférences, organisées par l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin ont ponctué chacune de ces trois journées.